

# TRAINING!

## 2021-2022

# SES

PREMIÈRE  
SPÉCIALITÉ

**Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)**

Document : Participation et abstention lors des élections présidentielle et législative de 2017 en France (données en %)

	<b>VOTE SYSTEMATIQUE</b>	<b>VOTE INTERMITTENT</b>	<b>ABSTENTION SYSTEMATIQUE</b>
<b>Ensemble des inscrits</b>	35,5	50,8	13,8
<b>Pour les inscrits âgés de 25 ans ou plus</b>			
<b>Diplôme</b>			
<b>Sans diplôme</b>	28,7	46,3	25,0
<b>Inférieur au bac</b>	37,5	48,6	13,9
<b>Bac</b>	34,7	53,4	11,9
<b>Supérieur au bac</b>	41,6	50,2	8,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	45,1	48,5	6,4
<b>Ouvriers</b>	26,1	57,9	16,0

Source : Enquête sur la participation électorale, *INSEE*, 2017.

Note : les inscrits sont répartis entre ceux qui votent à tous les tours de la présidentielle et des législatives (vote systématique), ceux qui ne votent à aucun tour de ces scrutins (abstention systématique) et ceux qui votent de façon intermittente (vote intermittent).

Champ : inscrits (18 ans ou plus pour l'ensemble, 25 ans ou plus pour les diplômes, catégories sociales et niveaux de vie) sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte).

Source : D'après Guillemette Buisson et Sandrine Penant, Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin, *Insee Première* n°1670, octobre 2017

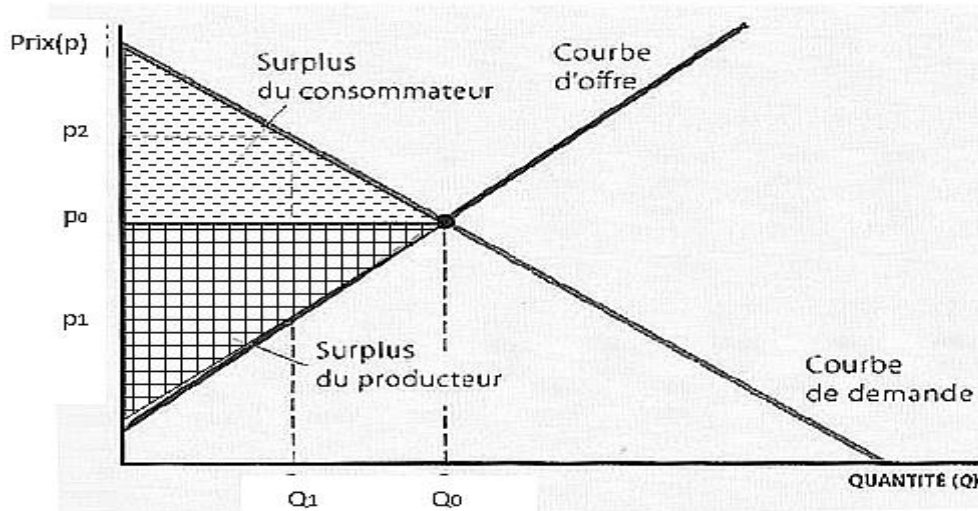
**Questions :**

1. Expliquez la différence entre le taux d'inscription et le taux de participation (3 points)
1. Comparez la participation électorale des ouvriers et des cadres (3 points)
2. D'après les données du tableau, quels sont les déterminants de l'abstention ? (4 points)

**Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)**

**Sujet :** À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, montrez comment le fonctionnement du marché concurrentiel permet de réaliser des gains à l'échange.

Document 1 : L'équilibre sur un marché concurrentiel.



Source : J. E. Stiglitz, *Principes d'économie moderne*, Ed De Boeck, 3<sup>e</sup> édition, 2007

Document 2 :

Si l'on dispose de données de prix et de trafic avant et après l'entrée d'un opérateur low cost<sup>1</sup>, il est possible de mesurer le gain de pouvoir d'achat pour les passagers du low cost et pour ceux qui sont restés fidèles à la compagnie historique. Nous avons estimé cet effet de la concurrence low cost sur le pouvoir d'achat des passagers, dans le cas de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Cet aéroport, premier hub<sup>2</sup> régional d'Air France, a vu l'implantation en 2008 d'une base d'easyJet et l'ouverture en 2010 d'une aérogare low cost, accueillant des compagnies comme easyJet, Air Arabia ou Jet4you. Notre étude porte sur onze des douze lignes aériennes régulières low cost ouvertes en concurrence frontale avec un opérateur installé. [...]

Au cours de la période 2007-2009, l'entrée sur l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry de compagnies low cost a généré un gain total de pouvoir d'achat de l'ordre de 154 millions d'euros, profitant pour plus de la moitié aux clients des compagnies historiques. Les clients restés fidèles ont en effet économisé pas moins de 86 millions d'euros au total, contre 67 millions d'euros pour ceux qui se sont tournés vers une compagnie low cost : le low cost a aussi profité à ceux qui ne le prennent pas.

Source : Emmanuel Combe, « Les vertus cachées du low cost aérien », in Dominique Reynié (dir.), *Innovation politique 2012*, Presses universitaires de France, 2012, pp 165-193.

1. Opérateur low cost : entreprise qui sur un marché, grâce à la simplification extrême des biens proposés et des services rendus, peut comprimer au maximum ses coûts de production.

2. Le terme « Hub » désigne une plaque centrale de correspondance pour un réseau de transport.